

28/01/2026
17, rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron

Comité de pilotage du site Natura 2000 « L'Yerres de sa source à Chaumes en Brie » Année 2025

ORDRE DU JOUR :

- **Le mot du Président du COPIL**
- **Présentation du réseau Natura 2000 et rôle du COPIL**
- **Présentation du site « L'Yerres de sa source à Chaumes en Brie » et des espèces et habitats communautaires**
- **Rappel des objectifs prioritaires du DOCOB**
- **Bilan de l'année 2025**
- **Présentation des résultats des inventaires piscicoles 2025 par la fédération de pêche du 77**
- **Présentation des actions envisagées pour l'année 2026**
- **Temps d'échange avec les membres du COPIL**

ORGANISÉ PAR : Le SyAGE – Florence KNITTEL, animatrice Natura 2000 et Christian Ghis
Président du Comité de Pilotage Natura 2000

EN PRÉSENCE DE :

Philippe MINIL OFB SD77

Safiya CISSE Chargée de mission Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Violette BERNAUD Chargée de mission Natura 2000 Région Ile-de-France

Héloïse RAMBAUD Commission locale de l'eau SAGE de l'Yerres

Marc CUYPERS Président de la communauté de communes du Val Briard

Joël CHAUVIN Maire de Hautefeuille

Thierry LEPROUST Adjoint au Maire de Rozay en Brie

Sylvie SURAT Adjointe au Maire de Pézarches

Aurélien RACINET Adjoint au Maire de Pézarches

Isabelle BOUXIN Elue de Voinsles

Daniel BOUVELE Conseiller municipal délégué eau-assainissement
Lumigny-Nesles-Ormeau

Jean Paul Mosni Adjoint au maire Argentières

Sandrine RENE Maire de Bernay-Vilbert

Marion GRIMAUD Responsable Natura 2000 Fédération de Pêche 77

Pour le SyAGE

Christian GHIS Président du Comité de Pilotage Natura 2000

Florence KNITTEL Animatrice Natura 2000

Amandine CARON Cheffe de service GEMAY

Jumaanah KHODABOCUS Cheffe de service GEMAA

Camille DORY Ingénieure GEMA

Thomas DERENTY Technicien GEMA

Hélène BAILLET Technicienne GEMA

Thibault NOWAK animateur Zones Humides

Monique BENE GUILLAUD Syndicat des propriétaires forestiers
sylviculteurs Fransylva

Sophie POTIEZ Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs Fransylva

Ludovic COQUELET AquifBrie

Introduction par Christian GHIS Président de COPIL Natura 2000

Bonjour à toutes et à tous,

Nous sommes très heureux Florence et moi-même de vous accueillir aujourd'hui pour ce deuxième Comité de Pilotage du site Natura 2000 « L'Yerres de sa source à Chaumes en Brie ».

Tout d'abord, au nom du Syage, nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci se déroule sous les meilleurs auspices pour vous, vos proches, dans vos activités professionnelles et personnelles et dans vos engagements.

Nous ajouterons que 2026 nous permette de poursuivre le développement d'une collaboration efficace et active au service de la préservation de la biodiversité tout en tenant compte des exigences socio-économiques du site.

Le maître-mot est : ensemble.

Il s'agit d'une mobilisation collective : Tous ensemble avec les compétences des multiples acteurs que vous êtes, représentants de l'Etat, de la Région, du Département, acteurs territoriaux, agriculteurs, associations. Ces compétences se complètent et doivent nous permettre d'optimiser la préservation du site et donc d'agir sur la qualité de vie des espèces et la protection des habitats.

Le dérèglement climatique agit déjà depuis quelques temps sur la biodiversité. L'intensité et la fréquence des événements climatiques extrêmes augmentent alors que la ressource en eau diminue. L'agriculture est un secteur très dépendant de la ressource en eau et nous sommes sur ce site bien placés pour le savoir. Les bonnes pratiques sont listées dans le document d'objectifs que le Syage, structure porteuse « met en musique ».

Je vous avais dit l'année passée que « nous avons l'opportunité dans le cadre du pilotage de ce site Natura 2000 de poser les bases d'une gestion équilibrée et responsable qui servira non seulement nos générations actuelles, mais aussi celles à venir ».

Vous allez découvrir par l'intermédiaire de la présentation que vous a concoctée Florence Knittel ce qui a déjà été fait en 2025 et les projets pour 2026.

Je terminerai mon propos par une citation que « j'emprunte » au réalisateur Vincent Munier du film documentaire « Le Chant des forêts », récemment sorti et qui trouve sa place dans le défi qui nous attend et qui attend les générations à venir : « La nature n'est pas qu'un spectacle, c'est avant tout une vie partagée ».

Oui, nous sommes toutes et tous responsables, chacun à son niveau, d'atteindre les objectifs définis qui permettront de préserver la nature et plus particulièrement la ressource en eau que ce soit quantitativement ou qualitativement.

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre présence et votre implication passée, présente et à venir. Merci à tous.

Présentation par Florence KNITTEL Animatrice Natura 2000 (Cf Présentation jointe)

∞ *Qu'est-ce que Natura 2000 / Rôle du COPIL*

∞ *Le site « L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie »*

∞ *Les objectifs prioritaires du DCOB :*

- Assurer la mise en œuvre d'inventaires et le suivi scientifiques des espèces et des habitats
- Restauration et entretien de la ripisylve et enlèvement raisonné des embâcles
- Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels
- Procéder à l'effacement ou l'aménagement des obstacles à la libre circulation piscicole et sédimentaire et les obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur de la rivière
- Favoriser la gestion durable du cours d'eau et des zones humides
- Participer au développement d'une agriculture économiquement viable, durable et respectueuse de l'environnement
- Assurer la mise en œuvre d'inventaires et le suivi scientifiques des espèces et des habitats

∞ *Bilan des actions 2025 :*

- CAMPAGNE D'ENTRETIEN DE L'YERRES Des étangs de Nesles au centre-ville de Chaumes-en Brie
 - Rencontre avec les élus de Bernay-Vilbert et de Lumigny-Nesles-Ormeaux
 - Projet de signature de chartes Natura 2000
 - Projet de rétablissement de la continuité écologique (étude de faisabilité Argentières, DIG entretien 2025, étude faisabilité Malvoisine à Touquin)
 - Création d'outils pédagogiques
 - Sensibilisation du public (fête de l'environnement pour les primaires à Chaumes-en-Brie, animation Natura 2000 et Zones Humides lycée agricole)
 - Projet de création d'outils de communication (flyer, gazette du site Chab'info, film de présentation du site)
 - Développement de la page internet Natura 2000 sur le site de SyAGE
 - Gestion administrative du site
- Présentation des résultats d'inventaire par la Fédération de pêche de Seine et Marne

Les résultats des pêches d'inventaires de 2025 mettent en évidence l'importance de la qualité du milieu et de la diversité des habitats pour les populations piscicoles. Ils ont permis d'attester de la présence du chabot fluviatile à l'aval de Bernay-Vilbert avec la présence de 61 individus constituant l'observation de l'espèce d'intérêt communautaire la plus en amont sur le site Natura 2000. Le Chabot n'a pas été observé à Argentières. La présence de la bouvière, autre espèce d'intérêt communautaire figurant dans l'Annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore » est également présente sur le site (18 individus à Bernay-Vilbert et 2067 individus à Argentières). Les densités très importantes recensées à Argentières pourront permettre son ajout au Formulaire Standard de Données (FSD) La bouvière sera donc une nouvelle espèce à protéger sur le site.

Les inventaires piscicoles mettent cependant en avant des perturbations au travers de la diversité, de la répartition, de la densité, de la biomasse et de la biotypologie du peuplement piscicole. La présence des ouvrages infranchissables présents sur le site Natura 2000 de l'Yerres rend ardu la remontée de plusieurs espèces dont le chabot (*Cottus perifretum*) pour ce site. Enfin, l'absence de nombreuses espèces de cyprinidés d'eau vive (carpe commune, vairon, tanche, goujon) théoriquement majoritaire sur ce type de cours d'eau est la conséquence des nombreuses rectifications et recalibrages que l'Yerres amont a subi.

La restauration des continuités écologiques ainsi que la mise en place de mesures d'accompagnements de la restauration hydromorphologique, comme la création de milieux humides connectées qui sont favorables au brochet (*Esox lucius*) permettrait la restauration de zones de reproduction. Cela serait également favorable aux autres espèces du fait de son statut d'espèce parapluie). Enfin, la restauration de la continuité écologique doit s'accompagner de mesures de diversification des habitats et d'aménagements de diversification des écoulements au sein du lit mineur (bois morts fixés, blocs...).

Le plein potentiel ne pourra être atteint que lorsque la libre circulation des poissons et des sédiments sera rétablie sur l'ensemble du linéaire, en prenant en compte les usages et le patrimoine présent, qu'il soit bâti ou naturel, et par la mise en place de mesures d'accompagnements hydromorphologiques (restauration du gabarit naturel, recharge du fond du lit avec différents matériaux...) d'envergure et ambitieux.

∞ Actions prévues pour l'année 2025

- Initier et poursuivre les projets de rétablissement de la continuité écologique (Argentières, Chaumes en Brie et Touquin)
- Echange avec les élus pour envisager des projets écologiques sur leur commune, la signature de chartes sur les parcelles communales et la mise en œuvre de projets de sensibilisation
- Développer des actions d'éducation à l'environnement auprès du grand public et des établissements scolaires (stand dans les communes, animations enfants et tous publics)
- Création d'outils de communication : créations de panneaux d'information en lien avec la région, création d'une mascotte, d'un journal du site à distribuer dans les communes et projet de film de présentation du site de l'Yerres
- Signature de charte Natura 2000 avec des propriétaires privés et contact avec les agriculteurs bio
- Modification des données « espèces » avec l'ajout de la Bouvière
- Gestion administrative du site

Temps de Questions/Réponses

- Questions à Marion Grimaud de la Fédération de pêche de Seine et Marne concernant les inventaires 2025 :

Il est question dans la présentation de reproduction du chabot sur le site après l'identification de jeunes, mais comment expliquer dans ce cas le si faible nombre d'individus adultes ?

Effectivement ces résultats posent question, peut être que les adultes ont été déplacés lors de crues par exemple. Les événements climatiques peuvent entraîner des mouvements de population.

Sur les cartes il semble que le Chabot soit présent dans l'Yvron, est ce que des inventaires ont mené sur cet affluent ?

Il n'y a pas eu d'inventaire mené sur cet affluent, il s'agit d'une éventualité. Comme le Chabot est présent dans l'Yerres à proximité aval et amont de la confluence avec l'Yvron il pourrait être intéressant de prospecter afin de voir si les poissons dans l'Yerres ne sont pas issus d'une population de l'affluent.

- Question posé à l'animatrice du site concernant le Chabot :

Ne serait-il pas envisageable de demander des autorisations afin de réintroduire des Chabot dans les secteurs du site Natura 2000 ou il est actuellement absent ?

Les réintroductions sont des protocoles longs et très cadrés. Ils sont particulièrement pertinents dans le cas de populations qui ont été décimées par l'homme mais dont le milieu naturel est en bon état de conservation. Par contre, dans le cas de milieu et d'habitats très dégradés comme c'est le cas sur le site Natura 2000 de l'Yerres, cela ne peut pas être mis en œuvre. L'objectif reste avant tout d'améliorer la qualité de l'eau de l'Yerres sur le secteur et de mettre en œuvre des actions de restauration des milieux et des habitats aquatiques. A ce moment là les Chabot pourront naturellement réinvestir l'ensemble du site sinon ils seront introduits dans des milieux inhospitaliers ou ils risquent de ne pas se maintenir.

- Question posé à l'animatrice concernant les dégâts causés par les ragondins :

Les ragondins causent des dégâts importants au niveau des berges, avec des effondrements de berge dans certains secteurs et peuvent mettre en danger les populations lorsqu'ils sont présents en ville. Est-ce que le SyAGE a avancé sur la question de la gestion de cette espèce invasive porteuse de la leptospirose ?

Le SyAGE n'est pas en mesure d'intervenir sur le territoire amont de l'Yerres pour aider à gérer les populations de ragondins. Néanmoins une réflexion est en cours concernant ce sujet. Les communes peuvent contacter directement des louvetiers ou des personnes habilitées au piégeage. Les ragondins peuvent avoir un impact important dans des secteurs où l'Yerres est étroit ou lorsqu'ils prennent leurs quartiers en ville mais leur action peut aussi être plutôt positive dans d'autres secteurs où les effondrements de berges permettent de recréer des banquettes et des méandres dans le lit de la rivière et ainsi de diversifier un peu les débits et les habitats de la rivière.

- Intervention et échanges concernant les activités ayant un impact sur la qualité de l'eau et des milieux sur le site.

L'activité agricole avec l'utilisation de méthaniseur aux bords du cours d'eau semble problématique. Il y a eu des incidents avec de fortes mortalités de la faune aquatiques sur le territoire qui ont été imputés soit aux fuites de ces dispositifs soit à l'épandages des produits sur les cultures qui ruissellent ensuite dans les cours d'eau créant des pollutions.

L'utilisation des méthaniseurs est réglementée en particulier en ce qui concerne les épandages. C'est l'ensemble des activités humaines qui entraînent des pollutions du milieu. Une des causes importantes de pollution sont les stations d'épurations qui rejettent en cas de fortes intempéries des matières non traitées ou partiellement traitées dans le cours d'eau. L'Yerres sur sa partie amont est principalement alimentée pour le moment par les stations d'épuration. Certaines communes comme Lumigny-Nesles-Ormeaux, ont équipé leur station d'épuration d'un système de filtration naturel afin de limiter ses risques et d'épurer au mieux les eaux usées.

- Intervention de Violette Bernaux chargée de mission Natura 2000 à la région

Un marché est en cours de finalisation à la région pour la réalisation de panneaux Natura 2000. Il s'agit de pouvoir donner de la visibilité au site avec des panneaux d'entrée de ville, d'information sur des travaux ou actions réalisées ainsi que des panneaux pédagogiques. Le marché est en cours de finalisation et devrait être opérationnel pour l'été 2026. Les animateurs seront chargés de contacter les communes pour définir les besoins et les transmettre. Le marché comprend la conception et la livraison des panneaux mais pas leur pose.

- Proposition est faites par Mr Cuypers de consacrer la partie centrale de la revue de la communauté de commune du Val Briard au site Natura 2000. Projet pour le numéro du printemps 2026 ou de l'hiver 2027. Des photos et articles grand public seront à proposer Il soumet également l'idée que nous contactons les autres communautés de commune pour proposer la même démarche.